



BON à SAVOIR

25 novembre 2016

Compte-rendu d'entretien avec Guillaume THIBAUT 25 novembre 2016 (NTN-SNR Argonay)

Plusieurs délégués ont eu vent des pressions de plus en plus insistantes ici et là auprès des salariés n'ayant pas souhaité poser des jours de congé semaine 52. Il a été donc demandé au chef d'UP les raisons de ces convocations alors qu'une note de service laisse **clairement le CHOIX de venir travailler 2 jours semaine 52.**

Le responsable d'UP a reconnu avoir convoqué individuellement des personnes pour leur « expliquer » la situation (« on perd de l'argent »...) et leur demander un « effort » vu qu'il n'y a pas eu, depuis des années, des congés à Noël. Il a reconnu qu'il y aurait (hors production) du travail exemple : les inventaires.

Il a déclaré que l'Entreprise ne pouvait pas poser 5 jours de RTT vu les jours déjà utilisés car certains n'auraient pas assez de jours.

Pour la CGT nous avons déclaré :

L'accord ARTT permet à la Direction d'utiliser les compteurs employeurs et cumul, même si un nouvel arrivant est à 0 dans le compteur cumul, l'employeur peut le mettre en négatif jusqu'à 5 jours (-36 heures).

En contrepartie de la flexibilité prévue par l'accord ARTT, il y est clairement écrit page 8 (sur 14) : ***Dans le cadre de la réduction du temps de travail, les jours de la 5^{ème} semaine de congés, qui faisaient l'objet de dispositions spécifiques, seront tous utilisés de façon individuelle.***

Enfin nous avons réaffirmé la possibilité d'utiliser le temps disponible hors production pour mettre en place des formations intéressantes pour le personnel liées par exemple à l'utilisation des nouvelles technologies... et bien d'autres nécessaires !

Le Chef d'UP a déclaré qu'il y avait une quinzaine de personnes qui souhaitaient travailler les 28 et 29 décembre...

Alors entre les inventaires et les formations, où est le problème ?! Pourquoi ne pas avoir mis 5 jours de RTT collective ?!

N'hésitez pas à contacter la CGT : cgt.snr@wanadoo.fr